

L'Adresse—M. J.-R. Gauthier

certain que la règle du jeu ne prévoyait pas que le français serait cantonné au Québec et que le reste du Canada parlerait anglais. S'il en est ainsi, je devrai m'en dissocier. Je veux me sentir chez moi dans une langue ou l'autre, d'un océan à l'autre, partout au pays.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Pour moi l'unité n'est pas l'uniformité. Elle ne veut pas dire que notre société va évoluer suivant un modèle uniforme, régional ou autre, applicable d'un bout à l'autre du territoire. L'unité doit être raisonnable, elle doit tenir compte de toutes les minorités, qu'elles soient linguistiques, sociales, culturelles ou économiques. Nous exigeons tous d'être respectés, individuellement et collectivement. Les groupes minoritaires demandent à être respectés. Ce n'est pas une fantaisie, c'est là un sentiment normal éprouvé par tout le monde. Par les provinces quand elle négocient avec le gouvernement provincial, ou par les municipalités quand elles négocient avec les gouvernements provinciaux. Ce que nous demandons, monsieur l'Orateur, c'est d'être respectés. Nous demandons que notre pays soit respecté lorsqu'il négocie avec les autres. Nous voulons qu'on respecte notre potentiel, notre place dans le commerce mondial, notre diversité culturelle, notre attachement aux droits de la personne, les qualités de notre magnifique démocratie.

La caractéristique de notre fédéralisme est de pouvoir s'adapter aux circonstances. Les minorités de langue française craignent l'assimilation. Si elles disparaissent par le fait de la négligence malveillante ou de la simple indifférence de la majorité, cette majorité aura favorisé le séparatisme par disparition.

La séparation par voie de disparition sera réalisée lorsque le français ne se parlera plus à l'extérieur du Québec et que l'anglais ne se parlera plus à l'intérieur du Québec. Les minorités, il y a deux façons de les faire disparaître: on les harcèle, ou on n'en tient pas compte. Le résultat est le même.

René Lévesque, le premier ministre du Québec, est un séparatiste avéré. Lord Durham était aussi un séparatiste à sa manière, dans le célèbre rapport qu'il adressait à l'Angleterre, il préconisait l'assimilation comme unique moyen de régler le problème canadien-français. Et à cette fin il proposait un plan. Est-ce que les minorités francophones de l'extérieur du Québec seraient les héritières de Lord Durham?

Le pays s'est constitué au fur et à mesure que les deux groupes linguistiques s'installaient et établissaient leurs territoires. S'ils avaient mis autant de zèle à fraterniser qu'ils en ont mis à s'implanter, nous n'aurions pas à affronter les mêmes problèmes aujourd'hui. Certains me diront que l'unité nationale est menacée par les problèmes économiques ou l'agitation sociale provoquée par un chômage alarmant. Je suis de ceux qui pensent qu'on ne peut pas séparer les problèmes économiques, culturels ou sociaux lorsqu'on veut parler de l'entente nationale. On ne peut pas parler de religion à un homme affamé. On ne peut pas parler d'unité à un pauvre ou à un homme dans le besoin. Évitions de diviser notre société et ses problèmes en isolant les citoyens qui doivent être nourris de ceux qui doivent être logés ou de ceux qui doivent être transportés, et ainsi de suite. Il faut considérer de façon globale la société et les problèmes généraux que nous devons affronter de façon que ce soit l'entité humaine qui compte avant tout. Ne parlons pas de justice sociale et d'égalité des

chances pour les francophones dont les droits sont en fait bafoués depuis 110 ans.

Je voudrais maintenant évoquer un autre grave problème qui menace la minorité francophone hors Québec dont je fais partie: il s'agit du problème de l'assimilation. Les dernières statistiques, qui datent de 1971, indiquent que 27 p. 100 des francophones minoritaires hors Québec sont en cours d'assimilation, et cette proportion est très alarmante. En tant que langue nationale, le français hors Québec est sur le point d'être reléguée au niveau des éléments de folklore dans au moins sept de nos dix provinces. Au niveau provincial, le bilinguisme n'existe que dans deux provinces, à savoir le Québec et le Nouveau-Brunswick, même si je dois admettre que l'Ontario fait un certain effort pour adapter sa politique au défi lancé.

Où en sommes-nous en tant que fédération? Pouvons-nous nous adapter au changement? Actuellement, en tant que membre d'une minorité linguistique, j'ai l'impression que la majorité, qu'il s'agisse des francophones au Québec ou des anglophones dans les autres provinces, réagissent selon leur conscience alors que les minorités accumulent des forces avant de s'affirmer au grand jour. Actuellement ceux d'entre nous qui se sentent menacés ne sont pas absents du débat national. Les groupes linguistiques minoritaires observent la bataille, car ils ont un pays à perdre, et sans doute un pays à gagner.

La lutte ne se fera pas entre la Colombie-Britannique et le Québec, entre Terre-Neuve et le Québec ou entre n'importe quelle autre province et le Québec; la lutte pour gagner les esprits, les cœurs et l'allégeance de la population se fera à l'échelon national. L'issue sera fort vraisemblablement décidée par les groupes minoritaires qui luttent contre les distinctions injustes, l'incompréhension et parfois même le racisme. La seule façon de combattre la désintégration du pays est de faire du fédéralisme une solution plus attrayante que le séparatisme.

Les Canadiens, quels que sont leur région d'origine, leurs racines culturelles, la classe auxquels ils appartiennent ou leur sexe, veulent seulement obtenir une égalité relative. Un sentiment de justice, de liberté et d'égalité devra être suscité chez tous les Canadiens. Nous ne pouvons plus continuer à assister en spectateurs impuissants à la détérioration de la situation, à l'éclatement de la trame nationale.

Le Canada anglophone devra être assez magnanime pour traiter d'égal à égal avec les groupes francophones, non d'après l'équilibre des nombres, mais en formant une société canadienne tolérante et respectueuse des minorités, qu'il s'agisse de minorités linguistiques, culturelles, sociales ou économiques.

[Français]

Finalement, monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques sur les commentaires relatifs à la proposition du premier ministre, la semaine dernière, lors du débat sur l'Adresse, quand il a dit qu'il voulait au cours de cette session présenter à la Chambre un projet de loi sur le référendum. En attendant de plus amples détails sur cette formule de consultation populaire, j'aimerais faire comprendre à la Chambre qu'il est urgent pour tous les Canadiens de réaliser que le temps qu'il nous reste pour faire les choses que nous devons faire est de plus en plus court. En effet, je suis convaincu que la date du référendum québécois est une date importante et significative. Je pense, monsieur le président, que peu importe le résultat de ce référendum, la situation, si elle doit changer, doit changer d'ici là.